



Programme à destination des écoles financé par l'Union européenne et la Wallonie



2022/2023

LE MARCHÉ PRÉVOIT 20 LIVRAISONS SUR TOUTE L'ANNÉE SCOLAIRE DES FRUITS ET LÉGUMES ORIGINAIRES DE L'UNION EUROPÉENNE SUIVANTS :

FRUITS	
POMMES	
POIRES	
AGRUMES	ORANGES
	CLEMENTINES
	MANDARINES
FRAISES	
LÉGUMES	
CAROTTES	
CONCOMBRES	
TOMATES ou	
TOMATES- CERISES	

LE MARCHÉ PRÉVOIT 17 LIVRAISONS SUR TOUTE L'ANNÉE SCOLAIRE DE LAIT ET DES PRODUITS LAITIERS SUIVANTS :

1. Du lait de vache UHT entier en carton brique (type Treta Pak) de 1 litre muni d'un bouchon refermable. Du lait sans lactose doit pouvoir être proposé pour les enfants intolérants au lactose. La portion minimale de lait de consommation par élève est de 125 ml.
2. Du yaourt entier nature conditionné en grands contenants de 500 gr ou 1 kilo. La portion minimale par élève est de 125 gr. Le yaourt est fabriqué à partir de lait de vache sans addition d'aromatisants, de fruits, de fruits à coque ou de cacao.
3. Du fromage à pâte dure et/ou demi-dure au lait de vache pasteurisé contenant au max. 10 % d'ingrédients non lactiques. La portion minimale par élève est de 30 gr. Le fromage est fabriqué sans addition de miel, d'aromatisants, de fruits à coque ou de cacao.